

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Conseil Communautaire – 12

Affiché le

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 12 JUILLET 2021

COMPTE RENDU

Date de la convocation: Mardi 6 JUILLET 2021

<u>Début de séance : 18 h 20</u>

L'an deux mille vingt-et-un, le douze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

<u>Délégués titulaires présents</u>:

ANDREY Patrick; BAILLY Hervé; BAILLY Jacques; BAILLY Thierry; BARIOD Denis; BAUDIER Stéphanie; BELPERRON Pierre-Rémy; BENIER ROLLET Claude; BENOIT Jérôme; BIN Richard; BLASER Michel; BOISSON Jean Pierre; BOISSON Laurence; BONIN Robert; BOURGEOIS Josette; BOZON Fabienne; BRIDE Frédéric; BRUNET Hervé; BUCHOT Jean-Yves; BUNOD Remy; CAILLON Gérard; CALLAND Jacques; CAPELLI Sophie; CAPPELLI Célestin; CASSABOIS Yannick; CATILAZ Christophe; CHAMOUTON Patrick; CHATOT Patrick; CIOE Bruno; CLOSCAVET Marie-Claire; COLIN Gwenaël; CORAZZINI Sylvie; CORON Nathalie; DALLOZ Jean-Charles; DEPARIS-VINCENT Christelle; DEVAUX Catherine; DUBOCAGE Françoise; DUFOUR Christiane; DUMONT GIRARD Philippe; DUTHION Jean-Paul; ETCHEGARAY Josiane; FAVIER Jean-Louis; GAMBEY Olivier; GAUTHIER PACOUD Sandrine; GEAY David; GERMAIN Christophe; GIROD Franck; GROSDIDIER Jean Charles; GUERIN Jean Luc; HUGUES Guy; JAILLET Bernard; JULLEROT Pascal; LONG Grégoire; LUSSIANA Eddy; MAILLARD Jean-Claude; MARQUES Patrick; MILLET Jacqueline; MILLET Michel; MOREL Alain; MOREL Denis; MOREL-BAILLY Hélène; PAIN Michel; PANISSET Marilyne; PARIS Robert; PERRIN Alexandre; PIETRIGA Guy; PRELY Fabrice; PROST Philippe; RASSAU Jean-Noël; RAVIER Pascal; RETORD Dominique; REVOL Hervé; REYDELLET DELORME Emmanuelle; ROUX Nathalie; ROZEK Evelyne; RUDE Bernard; SCHAEFFER Catherine; SERVIGNAT Odette; STEYAERT Frank; THOMAS Rémi; TISSOT Isabelle; VACELET Jean-Marie; VENNERI PARE Sandra; VIAL Jacques; VILLESSECHE Anne; VUITTON Antoine.

<u>Délégués suppléants présents</u>: GIBOZ Brigitte; JUHAN Christine; PARTY Annick; SUDAN Lucie.

Excusés : BELLAT Stéphane ; BONDIER Jean-Robert ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; DUFOUR Anne ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; LANCELOT Catherine (représentée par Brigitte GIBOZ) ; LAVRY Dominique (représenté par SUDAN Lucie) ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; REBREYEND COLIN Micheline.

Excusés ayant donné pouvoir : BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; DAVID Lauriane à CAPELLI Sophie ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GROS-FUAND Florence à BENOIT Jérôme ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; HOTZ Richard à PROST Philipe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves.

<u>Absents</u>: ARTIGUES Damien; AYMONIER Gaëtan; BANDERIER Dominique; CATTET Jean-Luc; FATON Patrice; HUGONNET Franck; HUSSON Gérald; JACQUEMIN Pierre; JOURNEAUX Cyrille; LAMARD Philippe.

Secrétaire de séance : BUCHOT Jean-Yves.

Le Président, Monsieur Philippe PROST prend la parole et souhaite la bienvenue à l'Assemblée.



Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

Berger Levrault

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur et Madame VIDEIRA pour la présentation de l'évènement O 'France, Course internationale d'orientation qui se déroulera du 16 au 23 juillet 2021 à Moirans-en-Montagne / Les Crozets accueillant 2021 coureurs. Terre d'Émeraude Communauté participa à l'événement au travers d'une subvention à hauteur de 3500 €. Les organisateurs de cette course ont mis en place des procédures de gestion de la crise avec un protocole adapté avec différentes vagues de départ pendant 4h. Ils précisent que cette manifestation se veut éco-responsable.

Monsieur le Président se dit fier du dynamisme du territoire avec le démarrage d'Idéklic et cette course d'orientation. **Il** ajoute que les touristes drainés par cette course correspondent au tourisme qu'il souhaite pour le territoire. Ces touristes éco-responsables respectent l'environnement et les habitants avec l'exemple de la gestion des camping-cars.

Il donne ensuite la parole à Céline roux récemment nommée responsable du service environnement.

Céline ROUX rappelle la date de la dernière commission environnement qui s'est tenue le 14 juin 2021. **Elle** remercie les élus et la direction de TEC de lui avoir accordé leur confiance pour ce poste. Le service environnement, en cours de structuration sur le premier semestre 2021, s'est mis en place début juillet et sera opérationnel en Septembre avec l'ensemble de ces composantes. Il vient formaliser la mission de service environnementale sur le territoire. Puis, **Céline ROUX**, diaporama à l'appui, développe les enjeux ainsi que certains projets inhérents à ce service. Pour conclure, **elle** ajoute que ce service est très transversal dans sa forme et qu'il doit être un service ressources pour les autres compétences comme pour les élus du territoire qui auraient besoin de conseils ou d'accompagnement dans ce domaine.

Monsieur le Président félicite Céline ROUX pour son intelligence, son sérieux et les compétences qu'elle met au service de l'environnement. **Il** rejoint son analyse sur la structuration du service et l'aspect transversal qu'il doit avoir afin d'irradier les compétences annexes.

Il réaffirme que l'avenir de TEC passe par la jeunesse, le scolaire, la culture et l'environnement car la régénération de nos villages passera par les jeunes.

Pour terminer **Monsieur le Président** énonce les pouvoirs et procède à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Monsieur Jean-Yves BUCHOT.

Après vérification, le quorum est atteint avec 86 délégués titulaires et 4 délégués suppléants présents pour 100 suffrages exprimés (10 pouvoirs ont été donnés), soit 16 absents pour ce conseil.

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Adoption du compte rendu du Conseil communautaire du 26 mai 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER le compte-rendu de séance du Conseil communautaire du 26 mai 2021.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **100 votants - 100 pour** - 0 contre - 0 abstentions

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Rendu compte des délégations du Président

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Rendu compte des délégations du Bureau



Recu en préfecture le 28/09/2021



ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions

4. GEMAPI - Exercice de la compétence sur le Bassin Versant de la Seille et Affluents

LE PRESIDENT PROPOSE:

DU RETRAIT de Terre d'Émeraude Communauté de la structure porteuse GEMAPI BV Seille.

DE LE CHARGER de signer et de transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la GEMAPI fait partie des compétences obligatoires de la Communauté de communes et que le territoire de Terre d'Émeraude Communauté se situe sur trois bassins versants. Il explique que cette prise de décision permettra, soit de transférer tout ou partie des compétences à une structure unique, soit de retirer la collectivité de la structure porteuse GEMAPI BV Seille afin d'exercer en régie cette compétence.

La proposition est mise au vote :

Résultats: **100 votants - 100 pour** - 0 contre - 0 abstentions

5. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - Convention de Groupement de Commandes dans le cadre de travaux sur les réseaux d'assainissement avec les communes souhaitant réaliser en parallèle des travaux sur leurs réseaux d'eaux pluviales et/ou d'eau potable

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER le modèle de convention constitutive de groupement de commandes désignant Terre d'Emeraude Communauté comme coordonnateur ;

DE DÉLÉGUER au Président la signature des conventions constitutives de groupement de commandes pendant la durée de son mandat ;

DE DESIGNER Messieurs Franck GIROD et Jean-Yves BUCHOT comme titulaire et suppléant représentant Terre d'Emeraude Communauté au sein de la commission d'Appel d'offres du groupement.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions

6. ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Harmonisation des tarifs des redevances applicables à compter du 01 août 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE POURSUIVRE les modes de gestion et de fonctionnement actuels tel que présentés plus haut

DE NE PAS DEMANDER aux communes le reversement des excédents (fonctionnement et investissement) au titre du transfert de la compétence assainissement collectif au 01 janvier 2020 pour les ex-territoires des Communautés de Communes Jura Sud et Pays des Lacs.

DE PRENDRE ACTE que la redevance d'assainissement collectif sera facturée aux abonnés en appliquant le taux de TVA en vigueur le jour de la facturation. Ce montant devra être identifiable sur tous les documents comptables notamment sur les factures et les bordereaux de quittancement.

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE







DE FIXER les tarifs de redevance d'assainissement collectif, à compter du 01 août 2021 comme suit :

Redevance AC	part fixe HT	part variable HT	Pour information	part fixe TTC	part variable TTC
« Standard » (eaux usées domestiques ou assimilées)	90,64 € /an	1,60 € /m³		99,70€ /an	1,76 € /m³
Camping Village vacances Structure d'hébergements groupés en lien direct avec l'activité touristique	13,64 € par emplacement ou hébergement / an	1,60 € /m³	Taux de TVA en vigueur à ce jour : 10 %	15,00 € par emplacement ou hébergement / an	1,76 € /m³
Port de plaisance	6,82 € / anneau /an	1,60 € /m³		7,50 € / anneau /an	1,76 € /m³

D'ETABLIR des conventions avec les entreprises (les fromageries par exemple) qui envoient ou souhaitent envoyer leurs effluents spécifiques générés par leurs activités dans le système d'assainissement des eaux usées (sous réserve qu'elles soient autorisées). Ces conventions, outre le fait de réglementer les modalités et conditions de rejets, pourront prévoir une surtaxe qui complétera le tarif dit standard.

DE FIXER, par rapport au contrat de délégation pour affermage entre la commune de PONT DE POITTE et la SOGEDO les nouveaux tarifs de redevance d'assainissement collectif, à compter du 01 août 2021 comme suit :

Redevance AC « Standard » (eaux usées domestiques ou assimilées)	part fixe HT	part variable HT
SOGEDO exploitation	25,98 € / an	1,195 € /m³
Collectivité Terre d'Émeraude Communauté	64,66 € /an	0,405 € /m³
Soit un total de	90,64 € /an	1,60 € / m³

Redevance AC Camping Village vacances Structure d'hébergements	part fixe HT	part variable HT
SOGEDO exploitation	0€	1,195 € /m³
Collectivité Terre d'Émeraude Communauté	13,64 € par emplacement ou hébergement /an	0,405 € /m³
Soit un total de	13,64 € par emplacement ou hébergement /an	1,60 € / m³

DE PRECISER que ces nouvelles tarifications entreront en vigueur le 01 août 2021, sur l'ensemble des communes du périmètre communautaire et ce même si la date de début de période de facturation ne correspond pas à la date d'application de la présente délibération. Dans cette dernière hypothèse, il sera fait application de deux tarifs différents, au prorata temporis.

DE PRECISER que l'abonné devra régler lors de la facturation de la redevance assainissement toutes taxes règlementaires mises en place par d'autres organismes à qui la Communauté de communes reversera le produit. 4



Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le



ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

Pour exemple, la composante « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » instituée par l'Agence de l'Eau dont elle fixe le taux.

DE PRENDRE ACTE qu'une somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif défini ci-dessus peut être exigée des propriétaires bénéficiant d'un réseau d'assainissement jusqu'au raccordement effectif.

DE PRECISER le point suivant :

Pour les bâtiments à usage agricole ne comportant qu'un seul compteur pour l'exploitation et le ménage, la consommation estimée sera effectuée sur la base de <u>120 m³</u> par foyer pour l'année,

DE LE CHARGER de notifier cette délibération aux communes, aux syndicats, aux sociétés assurant la facturation de l'eau potable ayant approuvé les conventions de prestations de service pour la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance d'assainissement collectif, lors de l'émission des factures d'eau potable.

Monsieur le Vice-Président rappelle que plusieurs présentations ont déjà été faites aux Élus début Mai ainsi qu'à la conférence des maires de Juillet. **Il** rappelle également que ce travail avait été présenté au préalable lors du groupe de travail de la CLECT.

Monsieur le Président ajoute qu'un document pédagogique de présentation du tarif assainissement est actuellement en cours d'impression. Ce document sera mis à disposition de chaque Maire mais il ne pourra pas être transmis avec la facturation aux administrés dans la mesure ou la facturation est faite par des tiers même si ce circuit de distribution avait été privilégié par l'Exécutif. **Il** complète en précisant que ce tarif concernera la facturation pour le second semestre 2021.

Franck GIROD rappelle que la compétence assainissement collectif est exercée par Terre d'Émeraude Communauté depuis le 1er janvier 2020, représente 78 stations d'épuration et un peu moins de 300 km de réseaux qui sont gérés en régie directe par la Communauté de communes avec comme particularité une mise à disposition de personnel communal et de certains des élus locaux bénévoles.

Cette compétence oblige la collectivité à mettre en place :

- un tarif unique aux usagers
- une équité du service aux usagers
- une mise en conformité des stations d'épuration car aujourd'hui 48 % de ces équipements ont relevé des nonconformités.

Il tient à préciser que cette mise en conformité va nécessiter de lourdes dépenses d'investissement à venir sans compter le fonctionnement évalué à 1 million d'euros de charges d'exploitation afin de répondre aux mises en demeure de la police de l'eau.

Monsieur le Vice-Président, explique donc qu'un tarif cible TTC a été défini selon le mode de calcul suivant : 99,77€ (part fixe) + 1,76 €/m³ (part variable). **Franck GIROD** ajoute que Terre d'Émeraude Communauté est le premier acteur de ce mode de gestion majoritairement en régie directe.

Pour conclure son exposé, il explique que le tarif serait applicable au 1er août 2021.

Thierry BAILLY trouve regrettable qu'il ne soit pas fait de différence pour ce tarif entre un camping ouvert six mois de l'année et un petit camping comme celui de Blye qui est ouvert deux mois par an et qui à la date du 10 juillet n'a que 3 emplacements occupés sur les 40. La consommation annuelle d'eau étant à peine plus élevée que celle d'un ménage, selon Monsieur BAILLY, appliquer un abonnement à 600€ TTC, c'est condamner ce camping à la fermeture. Il se demande pourquoi ne pas fixer un tarif proportionnel comme proposé pour la collecte des ordures ménagères des campings sur le territoire de l'ex Communauté de communes Pays des Lacs.

Franck PACOUD assure que la proportionnalité a bien été appliquée dans le mode de calcul de la tarification des campings afin que la part fixe appliquée pour ces équipements corresponde au 2/12ème d'un usager de Terre d'Émeraude Communauté. En effet, le tarif de 15€ TTC par emplacement correspond à la part fixe d'un ménage (soit 99,70€ par an) ramenée mensuellement à 8€30 puis doublée pour correspondre à l'ouverture minimale d'un camping soit les 2 mois de la saison Juillet/Août. Ce tarif de 16€60 est ramené à 15€.



Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

Berger Levrault

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

Par ce mode de calcul, **II** explique que la collectivité tient donc compte du fait que l'activité est saisonnière mais également de l'obligation du dimensionnement de la station qui doit permettre d'absorber le flux complet de la haute saison. Il est bien entendu que le gestionnaire de l'équipement se doit par contre d'assurer un taux d'occupation minimum.

Monsieur BAILLY comprend que ce tarif puisse qui impact l'usager puisse également impacter le camping. Néanmoins, si le camping n'atteint pas son chiffre d'affaires, la solution pourrait alors être d'abandonner la créance. **Il** précise que l'idée ne serait pas de modifier le tarif au cas par cas mais plutôt d'amener à un prorata au nombre d'emplacements sans toucher le tarif. **Monsieur le Président** le rejoint sur sa remarque.

Franck PACOUD rebondit sur l'exemple de la tarification des ordures ménagères selon le taux d'occupation des campings. **Il** ajoute que tous les calculs sont possibles mais que des questions se posent aussi dans ce cas pour les résidences secondaires. **Selon lui**, une telle décision pourrait engager la collectivité dans une démarche qui demande de revoir d'autres tarifs.

Monsieur le Président souhaite que les services communautaires réfléchissent à une solution sur ce point qui ne mettrait pas la collectivité dans une impasse.

Christiane DUFOUR se questionne sur la mise en place de la facturation et demande si la présence de tarifs différents sur une même année nécessite un relevé au 31 juillet afin de mettre la nouvelle tarification au place au 1er août. **Franck GIROD** lui répond que la facturation pourrait être faite au prorata temporis avec 7/12ème de la facture au tarif antérieur et 5/12ème au tarif actuel.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 100 votants - 97 pour - 0 contre - 3 abstentions

Monsieur le Président rappelle qu'il a assisté aux échanges pour parvenir à la définition de ce tarif avec un vrai « *travail de fond* » durant lequel Monsieur le Vice-Président a animé le groupe de travail et il l'en remercie.

Franck GIROD tient à préciser que les services communautaires ont transmis le 31 mai à l'ensemble des Mairies une demande pour obtenir l'état des actifs des ouvrages d'assainissement afin d'évaluer l'amortissement des biens relevant de l'assainissement collectif. Il attend donc un retour dans les meilleurs délais.

7. Médiathèques - Demande de subvention Centre National du Livre

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'ÊTRE AUTORISÉ à solliciter le soutien du Centre National du Livre à hauteur de 7 298,55 €, au titre du concours de ce dernier aux projets d'acquisition des bibliothèques,

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer tout document afférent à cette demande,

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération tel que décrit ci-dessus,

DE DIRE que la part non-couverte par la subvention sera prise en charge par Terre d'Émeraude Communauté au titre de son autofinancement,

Claude BENIER-ROLLET explique que ces crédits sont inscrits au budget des trois médiathèques de Terre d'Émeraude Communauté, qui selon les décisions prises en septembre, pourraient être porté à quatre médiathèques à partir de janvier 2022.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions

8. <u>Site Archéologique Villards-d'Héria - Convention délégation gestion</u>



Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le



ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de la convention de délégation de gestion pour le site archéologique de Villards-d'Héria,

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou document à intervenir s'y rapportant.

Monsieur le Vice-Président évoque l'intérêt que présente ce site archéologique situé sur la commune de Villards d'Héria, propriétaire du site qui a été aménagé en 2014 puis fermé suite à des intempéries. **Il** ajoute qu'en marge de ces enjeux structurels, l'association « Onno archéo » en lien avec la DRAC procèdera à des fouilles autour du site avec 45 archéologues stagiaires durant le mois d'Août 2021. **Il** explique que ce site, de compétence intercommunale, est malgré tout à la charge de la commune pour les travaux d'entretien et la gestion des entrées jusqu'à la redéfinition des compétences.

Jacqueline MILLET s'interroge sur le devenir du site et l'importance que Terre d'Émeraude Communauté va porter à celui-ci ainsi qu'à celui de Clairvaux qui lui semble marginalisé. Il faut, selon elle, réfléchir à la place de ces « *petits trésors* » et ne pas tout déléguer aux communes. **Elle** se dit un peu frustrée de la place qui est laissée à l'archéologie.

Monsieur le Président explique que cette action est menée à la demande de la commune de Villards d'Héria. Dans ce cas, comme pour les autres, il sollicite le Maire sur les affaires concernant sa commune puis la collectivité respecte la volonté du Maire ou du Conseil municipal qui doit rester souverain. À l'écoute de ces propos, **Jacqueline MILLET**, revient sur sa position précisant qu'elle n'avait pas cet historique.

Claude BENIER-ROLLET invite les élus communautaires à venir sur le site lorsque les visites seront organisées ou voir pour en organiser une spécifique.

Monsieur le Président complète ses propos en précisant que le site palafittique de Clairvaux n'est pas concerné car Terre d'Émeraude Communauté n'a pas la compétence.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 99 pour - 0 contre - 1 abstention

Claude BENIER-ROLLET tient à remercier Claire LEMONNIER, Frank STEYAERT et Hervé Revol pour l'exposition du musée du jouet sur le site des cascades.

Il ajoute également qu'une réunion a eu lieu récemment avec les directeurs des écoles maternelles et élémentaires du territoire ainsi qu'avec les quatre Vice-Présidents concernés par l'enfance pour préparer une proposition d'animations à destination des scolaires.

Il conclut son exposé en rappelant que le festival Idéklic se déroule actuellement.

Monsieur le Président remercie le Vice-Président pour son implication ainsi que les Directrices de la maison des cascades et du musée du jouet.

9. <u>ATELIER AU VILLAGE - Complément de subvention</u>

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER à l'association Atelier au village un complément de subvention à hauteur de 3 800 €.

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget 2021 chapitre 65.

Monsieur le Vice-Président explique que cette délibération permet de rectifier une erreur commise sur l'attribution de la subvention pour l'atelier au village. **Il** ajoute que l'augmentation de l'attribution de la subvention







est due à l'augmentation de frais de communication et en profite pour saluer Madame le Maire des Crozets présente dans la salle.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions

Gaëtan AYMONIER souhaitait profiter de ce point à l'ordre du jour pour demander un point au 30 juin des aides accordées par Terre d'Émeraude Communauté aux entreprises du territoire. et de bien vouloir préciser les raisons du doublement du montant accordé à l'atelier au village lors du conseil du 31 mars dernier.

Monsieur le Vice-Président détaille les aides qui ont été accordées aux entreprises via le FRT :

Demandes de fin	ancement da	ans le cadre du FRT - Terre d'Émeraude Cor	nmunauté	
Demandes étudiées	Commune	Nom du projet (type de dépenses)	MONTANT DEPENSE subventionnable	MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE
PAGET CHARPENTE	Valzin en Petite Montagne	Achat merlo téléscopique	46 000 €	10 000 €
LAUR'ESTHETIC	Clairvaux les Lacs	Achat machine LPG (soins)	18 450 €	5 125 €
FIBRE EBENISTE	Cressia	Défonçeuse à commande numérique	13 179 €	4 393 €
ATELIER LA CHIGNOLE	Cressia	Achat de matériel, Toupie, Scie, Raboteuse	25 712 €	7 714 €
ESSENTIEL'HOP (MSA)	La Frasnée	Achat Matériel et Equipement	3 400 €	1 020 €
GAVAND SPORT	Clairvaux les Lacs	Rénovation du Magasin	8 800 €	2 640 €
JMEP ODOBEZ	Martigna	Achat d'un Camion équipé pour les tournées	79 000 €	10 000 €
LA FERME DES PETITES PLUMES	Charcier	Achat d'une Calibreuse pour les œufs	4 750 €	1 425 €
LE MEILLEUR COCHON DU MONDE	Songeson	Achat d'un Véhicule Réfrigéré	26 836 €	8 051 €
LE REGARDOIR	Moirans en Montagne	Achat Lave Vaisselle, Chambre Froide, Rénovation de la Terrasse	75 000 €	10 000 €
CREPES ET GOURMANDISES	Pont de Poitte	Achat Piano de Cuisson, Crêpière, Saladette, Congélateur, Friteuse	7 306 €	2 192 €
SARL MALFROY	Moirans en Montagne	Achat Logiciel de conception, Logiciel ERP et Equipement Informatique	38 134 €	10 000 €
Subventions totales accordées				72 559 €

Grégoire LONG ajoute, en ce qui concerne, l'immobilier d'entreprise, qu'une subvention de 10 000 € a été attribuée à l'entreprise ERINNOV basée à Moirans en Montagne.

8



Recu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le



ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

Enfin, concernant l'Atelier au Village, Monsieur le Vice-Président rappelle que la CC Jura Sud attribuait annuellement une subvention avoisinant les 7 000 € à 7 300 € chaque année. Cette aide permet à l'association de fonctionner sous forme de pépinière pour des jeunes porteurs de projets en métiers du bois. Il s'avère que cette année, par erreur, seule la moitié de la somme sollicitée a été inscrite au budget et donc votée. La délibération proposée ce jour prévoit simplement de rectifier cet oubli. Enfin, cette année, la somme demandée est de 7 600 € pour permettre à l'Atelier au Village de renforcer sa communication.

Monsieur le Vice-Président invite également l'Assemblée communautaire à participer aux événements organisés dans le cadre du festival Idéklic avec notamment un concert de jazz qui aura lieu ce soir.

10. ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS - modification du règlement intérieur

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER les règlements intérieurs des Accueils Collectifs de Mineurs

D'APPROUVER le nouveau règlement,

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision ainsi que toute modification après consultation du Comité de Pilotage du Projet Educatif Territorial.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions

11. ACCUEILS DE LOISIRS - Tarifs camps et mini-camps 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des camps et mini-camps sur l'Accueil Collectif de Mineurs d'Orgelet.

Proposition des tarifs pour les camps:

Tranches de revenus	- Camp Thoissey du 12 au 16 juillet (8/12 ans) - Camp Thoissey du 29 au 23 juillet (8/12 ans) - Camp Thoissey du 26 au 30 juillet (Secteur jeunes)
Moins de 650€	165 euros
651 à 1 500€	175 euros
1 501€ à 2 500€	185 euros
2 501€ à 3 500€	195 euros
3 501€ à 4 499€	205 euros
Plus de 4 500€	215 euros

Pour tous les bénéficiaires de bons caf, une prise en charge de 92,50€ est à déduire de ces prix de séjours.

<u>Proposition des tarifs pour les mini-camps</u>:

Facturation d'une journée ALSH de 10 heures avec repas en fonction des revenus + supplément de 15 euros par jour.

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

En ce qui concerne ces tarifs, Monsieur le Vice-Président explique qu'ils sont très intéressants pour les familles car la part salariale n'est pas prise en compte dans le tarif facturé aux familles. La prise en charge des salaires de l'équipe d'animation est donc à la charge de la collectivité.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions



Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

12. BELLECIN - tarifs des stages été 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des stages de Bellecin lors des vacances estivales 2021

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 100 pour - 0 contre - 0 abstentions

13. <u>CUISINE CENTRALE - Tarification des repas des professeurs des écoles et du personnel communautaire</u>

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'HARMONISER le tarif sur le territoire de Terre d'Emeraude Communauté à compter du 15 juillet 2021 à un prix de 5,00€ TTC,

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **100 votants - 100 pour** - 0 contre - 0 abstentions

14. MULTI ACCUEIL PAUSE CALIN - modification du règlement de fonctionnement

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE MODIFIER le règlement intérieur du multi-accueil « Pause Câlin » à Moirans-en-Montagne,

D'APPROUVER le nouveau règlement,

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **100 votants - 100 pour** - 0 contre - 0 abstentions

15. Tiers-lieu Arinthod - approbation de l'APS (Avant-Projet Sommaire)

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER l'avant-projet sommaire,

DE CHARGER Monsieur le Président de poursuivre le projet, notamment pour le dépôt du permis de construire et le lancement des marchés de travaux

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement				
Financeurs	Assiette éligible	Subventions prévisionnelles	Taux prévisionnel	
Autofinancement	1 705 000 €	511 500 €	30%	
Etat DETR	695 000 €	186 500 €	27%	
DRAC	1 010 000 €	505 000 €	50%	
Département	1 010 000 €	202 000 €	20,00%	
Région contrat de T	1 705 000 €	300 000 €	17,60%	



Envoyé en préfecture le 28/09/2021 Recu en préfecture le 28/09/2021 Affiché le

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

TOTAL 1 705 000 €

DE SOLLICITER de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DGD (concours particulier des bibliothèques) à hauteur de 505 000 €.

DE SOLLICITER de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 186 500 €

DE SOLLICITER de la Région Bourgogne Franche Comté (contrat de territoire) l'attribution d'une subvention à hauteur de 300 000 €,

DE SOLLICITER du Département du Jura l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires à hauteur de 202 000 €,

DE S'ENGAGER à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire.

DE S'ENGAGER à prendre à sa charge les financements non acquis.

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame la Directrice Générale des Services ajoute que les travaux d'aménagement extérieurs sont prévus par la commune et Jean-Charles GROSDIDIER complète en précisant que les travaux chiffrés concernent la commune d'Arinthod.

Monsieur le Président remercie les Élus du territoire de l'ex Communauté de communes Petite Montagne qui ont repris le projet en restant vigilants par rapport aux engagements de l'Exécutif à savoir de rester sur un taux d'endettement constant.

Jean-Yves BUCHOT ajoute que ce projet estimé au départ à 3 000 000 € a été réduit de moitié.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 100 votants - 99 pour - 0 contre - 1 abstention

Sandrine GAUTHIER-PACOUD demande à faire un focus sur les espaces France services pour lesquels une augmentation des heures des contrats des agents sous contrats aidés permet de passer de 30 à 35 heures avec une prise en charge de l'État de 65 à 80 %. Cette augmentation d'heures permet d'augmenter la couverture sur le territoire de ce service et de libérer du temps à la responsable du service pour ses missions de coordination sur les différents équipements du territoire afin d'améliorer la qualité du service.

Monsieur le Président ajoute que de très bons retours sont faits de la part des administrés sur le travail des agents des EFS et il tient à les féliciter publiquement.

20 h 12 : Départ de Mme BOISSON Laurence

16. Appel à Manifestation d'Intérêt Mob'Biodiv2020

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la participation de Terre d'Emeraude Communauté dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt Mob'Biodiv2020 « Pelouses sèches et milieux associés » porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté,

D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif à la participation de Terre d'Emeraude Communauté dans l'AMI pour un montant plafond d'intervention de 14 400 euros et le plan de financement correspondant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Temps de travail référent intercommunal	14 400 €	Subvention OFB	12 240 €



Envoyé en préfecture le 28/09/2021 Recu en préfecture le 28/09/2021 Affiché le ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

Stage 2022 Frais associés		Autofinancement	2 160 €
Total	14 400 €	Total	14 400 €

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2021.

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

Jean-Noël RASSAU explique que ce projet lancé par l'OFB a vu l'ADAPEMONT se retirer. Désormais c'est Terre d'Émeraude Communauté qui se substitue à l'ADAPEMONT.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **99 votants - 99 pour** - 0 contre - 0 abstentions

Monsieur le Président tient à souligner que le domaine de l'environnement lui semble entre de bonnes mains des Vice-présidents, des délégués spéciaux et des responsables du service.

Jean-Paul DUTHION admet que la salle dans laquelle l'Assemblée se réunit ce soir est moins confortable que celle de Moirans et rappelle qu'à trois jours près, il y a un an, avait lieu l'élection du nouvel Exécutif et souhaite donc « bon anniversaire » à Monsieur le Président et son équipe.

17. SIDEC - Convention sur le groupement d'action éligibles aux Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER le transfert des actions éligibles aux CEE au SIDEC dans les conditions de la convention,

D'APPROUVER la répartition de la valorisation suivante : 40% pour le SIDEC et 60 % en retour pour la collectivité.

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer la convention ci-jointe afférente au transfert des actions éligibles aux CEE au SIDEC et tous les documents relatifs aux CEE ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

18. BUDGET - Pertes sur créances irrécouvrables

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADMETTRE en non-valeur les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 369,82 € pour le budget Assainissement,

D'ETEINDRE les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 2 228,38 € pour le budget principal, et 2 097,47€ pour le budget Assainissement,

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Guy PIETRIGA fait un point d'étape sur les comptes financiers et souligne que les dépenses sont actuellement consommées à hauteur de 44 % et les recettes perçues à hauteur de 48 %. Il félicite par la même occasion le service finance qui règle rapidement les factures.



Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

Monsieur le Vice-Président précise que La trésorerie nette est actuellement de 2 399 000€ soit l'équivalent de trois mois de dépenses courantes. **Il** évoque également le souci constant de l'Exécutif envers le bien être du personnel en citant l'exemple de l'introduction dans le budget des tickets-restaurant.

Monsieur le Président souligne le fait qu'il lui semble important d'avoir cette trésorerie et remercie Monsieur le Vice-Président ainsi que le service pour leur excellent travail.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **99 votants - 99 pour** - 0 contre - 0 abstentions

19. FINANCES: Décision modificatives

a) Budget Principal - Décision modificatives N°1

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Dépenses		
6065- Livres, disques, cassettes	48 710,00 €	1341- DETR	7 250,00 €
6474- Versements aux autres œuvres	-171 300,00	2121- Plantations d'arbres et	1 500,00 €
sociales	€	d'arbustes	
6488- Autres charges	171 300,00	21533- Réseaux câblés	5 500,00 €
	€		
651- Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	13 200,00 €	21538-Op 107 – Eaux pluviales	2 500,00 €
6518- Autres redevances pour	-13 200,00 €	261- Titres de participation	-4 000,00 €
concessions, brevets, licences, procédés			
6542- Créances éteintes	1 800,00 €	271- Titres immobilisés (droits de	4 000.00 €
		propriété)	
673- Titres annulés (sur exercices	10 000,00 €		
antérieurs)			
Total	60 510,00 €	Total	16 750,00 €
Recettes		Recettes	
73111- Taxes foncières et habitation	-137,00 €	1318- Autres	16 750,00 €
7331- Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères	9 264,00 €		
7346- Taxe milieux aquatiques et	-3 688,00 €		
inondations			
7382- Fraction de TVA	16 131,00 €		
74388- Etat-Compensation au titre de	-863,00 €		
la CET (CVAE et CFE)			
773- Mandats annulés (exercices	31 403,00 €		
antérieurs)			
7788- Produits exceptionnels divers	8 400,00 €		
Total	60 510,00 €	Total	16 750,00 €

La proposition est mise au vote :

Résultats: 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

b) Budget Annexe SPANC - Décision modificatives N°1

LE PRESIDENT PROPOSE:



Envoyé en préfecture le 28/09/2021 Reçu en préfecture le 28/09/2021 Conseil Communautaire – ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous,

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
673- Annulations sur exercices	500,00€	4581134 - Opération pour compte	3 000,00 €
antérieurs		de tiers	
6064- Fournitures administratives	-250,00 €		
Total	250,00 €	Total	3 000,00 €
Recettes		Recettes	
748 : Autres subventions	250,00 €	4582134 - Opération pour compte	3 000,00 €
d'exploitation		de tiers	
Total	250,00 €	Total	3 000,00 €

La proposition est mise au vote :

Résultats : **99 votants - 99 pour** - 0 contre - 0 abstentions

c) <u>Budget Annexe Boutique Maison des Cascades - Décision modificatives N°1</u>

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
607- Achats de marchandises	10 000,00 €	2051- Concessions et droits similaires	690,00€
618- Divers	490,00 €	2135- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 571,00 €
023- Virement à la section d'investissement	-715,00 €	2183- Matériel de bureau et informatique	-1 571,00 €
673- Titres annulés (sur exercices antérieurs)	225,00 €	2188- Autres -1	
Total	10 000,00 €	Total	-715,00 €
Recettes	S	Recettes	
707- Ventes de marchandises	10 000,00 €	€ 021- Virement de la section de -7 fonctionnement	
Total 10 000,00 €		Total	-715,00€

La proposition est mise au vote :

Résultats : **99 votants - 99 pour** - 0 contre - 0 abstentions

d) <u>Budget Annexe Assainissement - Décision modificatives N°1</u>

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous,

Fonctionnemer	nt	Investissemen	nt
Dépenses		Dépenses	
6061- Fournitures non	13 000,00 €	2118- Autres terrains	4 030,00 €
stockable			



Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Conseil Communautaire – 12

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

6062- Produits de traitement	-4 000,00 €	21562- Installations	18 200,00 €
		spécifiques	
6068- Autres matières et	500,00€	2315- Installations,	-9 490,00 €
fournitures		matériel et outillages	
		techniques	
611- Sous-traitance générale	33 902,00 €		
618- Divers	1 800,00 €		
6227- Frais actes et contentieux	-2 000,00 €		
6231- Annonces et entretien	10,00 €		
6236- catalogues et imprimés	1 000,00 €		
6262- Frais de communication	500,00€		
6542- Créances éteintes	2 000,00 €		
678 : Autres charges	23 170,00 €		
exceptionnelles			
Total	69 882,00 €	Total	12 740,00 €
Recettes		Recettes	
758 : Autres recettes	29 729,00 €	13111- Subvention	12 740,00 €
		Agence de l'Eau	
70611 : Redevance	40 153,00 €		
assainissement			
Total	69 882,00 €	Total	12 740,00 €

La proposition est mise au vote :

Résultats: 99 votants - 99 pour - 0 contre - 0 abstentions

20. TOURISME - Projet de création d'une Société Publique Locale

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le principe de création d'une Société Publique Locale à vocation de promotion et de gestion touristique.

D'ÊTRE AUTORISÉ à procéder aux démarches nécessaires à la création de la Société Publique Locale

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Monsieur le Vice-Président souligne que la compétence touristique est importante sur Terre d'Émeraude Communauté et tient à faire remarquer que la formule choisie devrait permettre d'avoir un outil adapté.

Gaëtan AYMONIER, souhaiterait savoir si_d'autres types de structures ont été envisagées. En effet, au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui sous-tendent le développement touristique de nos territoires, il lui semble utile et indispensable que la politique intercommunale soit partagée avec des acteurs privés. Du coup il voit une limite à la forme SPL qui ne permet pas la prise d'action de partenaires privés.

Monsieur le Vice-Président tient à préciser qu'actuellement, il s'agit d'une forme associative avec à sa Présidence Hervé Revol et que l'office du tourisme compte six agents permanent et sept saisonniers. Il évoque le fait qu'une association peut évoluer et que la collectivité n'aurait plus forcément la main sur l'association. Il est rappelé que l'urgence était de trouver une nouvelle forme juridique à l'Office de Tourisme depuis la fusion au 1er janvier 2020.

Il ajoute que d'autres types de structures ont été envisagées dont notamment l'EPIC ou la SEM. Toutefois l'EPIC reste un fonctionnement « public » et au vu des objectifs en matière touristique, le développement serait limité. La SEM permet quant à elle d'associer des partenaires privés mais cette forme juridique est plus risquée car elle doit être totalement autonome financièrement, c'est à dire que la collectivité ne peut pas la subventionner en cas de déficit et ne permettrait pas de rechercher des financements d'autres collectivités. Dans une phase de



Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

restructuration du tourisme sur le territoire, il semble préférable d'être prudent et d'envisager un partenariat public-privé dans le cas d'investissements conséquents comme par exemple pour les actifs de Vouglans.

Créer un office du tourisme en régie demanderait une trop grosse charge administrative et pas assez de souplesse dans la gestion. Finalement la SPL laisserait la souplesse nécessaire mais elle doit inclure au moins un autre partenaire public. Cette structure est donc un compromis où les sociaux professionnels seront associés à la SPL dans un comité consultatif. Effectivement la SPL ne permet pas à des privés de devenir actionnaires. Cette question nécessite une réflexion plus longue et un recul plus important.

Monsieur le Vice-Président, pour conclure son exposé, explique que cette délibération ne permet pas de créer une SPL mais qu'elle demande l'autorisation de prospecter pour trouver un partenaire sinon il faudra trouver une autre option.

Denis BARIOD s'interroge sur l'introduction d'un nouveau partenaire et l'impact sur l'agrandissement du territoire de cette nouvelle forme juridique au-delà du territoire de Terre d'Émeraude Communauté.

Frank STEYAERT lui répond que l'intention serait que Terre d'Émeraude Communauté reste majoritaire. Dans l'idéal, il souhaiterait que l'autre partenaire soit également sur le territoire. Dans tous les cas, il faudra définir les points sur lesquels les deux partenaires publics devront s'associer.

Monsieur le Président évoque la piste des Grands Sites qui permettrait d'avoir un périmètre sans trop de risques pour la collectivité, puis **il** remercie Monsieur le Vice-Président pour son explication très claire sur ce dossier très technique.

La proposition est mise au vote :

Résultats: 99 votants - 97 pour - 0 contre - 2 abstentions

20 h 43 : Départ de M. REVOL Hervé

21. TERNUM - Retrait du Groupement d'Intérêt Public « e-Bourgogne-Franche-Comté »

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE SORTIR du Groupement d'intérêt public (GIP) TERNUM GIP

D'ÊTRE AUTORISÉ à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Vice-Président est félicité par le **Monsieur le Président** pour son investissement dans son domaine de compétence en ajoutant qu'il a désormais pris ses quartiers au pôle de Clairvaux.

Jean-Yves BUCHOT tient à ajouter que les Maires du territoire ex Jura Sud ont été consultés sur l'implantation de Moloks sur leur secteur. Ils sont invités à donner suite à cette consultation avant le 4 août afin que la collectivité puisse avoir un moyen de discussion avec le SICTOM du Haut-Jura qui souhaite imposer ces Moloks.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **98 votants - 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions

22. <u>PLUI PAYS DES LACS - Débat sur orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.)</u>

LE PRESIDENT PROPOSE:

DE CONFIRMER que les orientations générales du P.A.D.D du P.L.U i. du Pays des Lacs ont été débattues et que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de P.A.D.D.

DE LE CHARGER de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet du Jura et d'afficher la présente délibération au siège de la Communauté de communes durant un mois.







ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

Christelle DEPARIS-VICENT présente la responsable du service urbanisme, Madame Valérie MERLE, à l'Assemblée et informe les élus que le service a déménagé sur le pôle d'Orgelet depuis le 8 juillet dernier.

Madame la Vice-Présidente explique ensuite que le PADD a déjà été débattu en 2019 mais qu'il doit être de nouveau débattu car le taux de croissance annuel est actuellement de 0,42 % alors que le Scot prescrit 0,35%.

Jean-Yves BUCHOT demande si le débat doit être soumis à l'ensemble des 92 communes de Terre d'Émeraude Communauté. Valérie MERLE lui confirme que l'ensemble des communes doit inscrire ce point à l'ordre du jour de leur Conseil municipal.

Monsieur Le Président ouvre le débat.

Valérie MERLE ajoute que les procès-verbaux devront être retournés au service avant fin septembre.

Madame la Vice-Présidente ajoute qu'un agent nouvellement recruté arrivera à l'automne au poste d'instructrice. Elle indique également la bonne audience de la CDPENAF envers les communes de Terre d'Émeraude Communauté suite aux retours gracieux effectués sauf pour les communes de Maisod et de Crenans qui ont essuyé un refus.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **98 votants - 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions

23. GYMNASE MOIRANS demande subvention éclairage LED DST 2021

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Installation d'un systèr projecteurs économiques	me d'éclairage par des (LED)	DSIL (60%)	18 602,44 €
		DST Conseil Départemental (20%)	6 200,81 €
		Autofinancement CC (20%)	6 200,82 €
TOTAL €	31 004,07 € HT	TOTAL €	31 004,07 €

DE SOLLICITER le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de la DST et au taux maximum, soit 20%.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 13,

DE PRENDRE en charge l'autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DE LE CHARGER de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Monsieur le Vice-Président précise que ces demandes de subvention ont déjà été évoquées auparavant.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **98 votants - 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions

17



Envoyé en préfecture le 28/09/2021 Recu en préfecture le 28/09/2021 Conseil Communautaire ID: 039-200090579-20210922-D_113_2021-DE

24. ASSOCIATIONS - Attribution de subventions : Comité Départemental Handisport / Club Moto Nautique Jurassien / Tennis Club Petite Montagne / DFF.ORG / FRI St Maur

LE PRESIDENT PROPOSE:

D'ATTRIBUER en complément, pour 2021, les subventions aux associations inscrites dans le tableau ci-dessous

Association / Projet	Montant (€)
Club Moto Nautique Jurassien / Fonctionnement	1 500,00 €
Tennis Club Petite Montagne / Réfection d'équipement	1 000,00 €
DFF.ORG / JURASWIMRUN	500,00 €
FRI Saint Maur / Triathlon International du Jura	1 040,00 €
TOTAL	4 040,00 €

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574.

DE DIRE que compte tenu des circonstances exceptionnelles liées aux mesures sanitaires de 2021, les montants des subventions approuvées par la présente délibération constituent un plafond et feront l'objet d'un réexamen ; que ces subventions pourront être annulées ou ajustées en fonction du maintien des actions ou de l'engagement de dépenses par les associations,

DE LE CHARGER de la signature de tout document nécessaire et à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Vice-Président porte à la connaissance des Élus que les 18 et 19 septembre prochain aura lieu le raid handisport composé de trois participants valides plus une personne en situation de handicap. Il invite les délégués à venir assister à cet événement sportif.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **98 votants - 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions

Madame la Directrice Générale des Services rappelle aux élus qu'ils doivent émarger les décisions modificatives votées au point n°19 avant leur départ.

Grégoire LONG félicite les nouveaux Élus au Conseil Départemental notamment Philippe PROST pour le canton de Moirans-en-Montagne dont il se dit honoré et content du nouveau mandat du Président de Terre d'Émeraude Communauté. Il félicite également Jean-Charles GROSDIDIER son suppléant aux côtés d'Évelyne ROZEK ainsi que Frank STEYAERT, suppléant pour le canton de Saint-Laurent de Gilbert BLONDEAU.

Monsieur le Président affirme que sa priorité restera Terre d'Émeraude Communauté avant de remercier l'Assemblée pour son attention et tient également à rappeler la prochaine conférence des Maires qui aura lieu le 3 septembre prochain.

Fin de séance : 21 h 15